

Analyse et statistiques des risques sécurité et sûreté en entreprise



Document ADESS
Auteur Oz ZNAMIROWSKI
Juin 2022

Introduction

Ce sont les activités d'une entreprise qui assurent son bon fonctionnement, et les employés sont la force de sa production. C'est pourquoi il est important de les protéger contre tous risques qui peuvent se produire. En fonction des risques on peut faire une distinction entre sécurité et sûreté.

La sécurité traite le risque accidentel, tels que les incendies, les explosions, les accidents du travail, les risques technologiques, biologiques et chimiques, etc.

La sûreté traite le risque intentionnel avec volonté de nuire, soit les atteintes malveillantes.

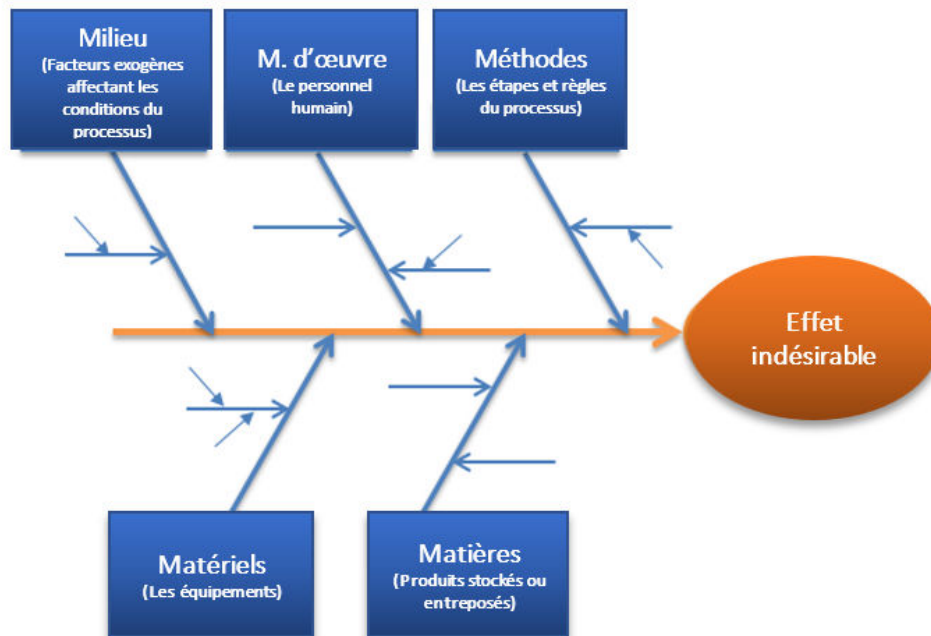
Et si la sécurité et la sûreté étaient prises en compte non comme un passif mais comme un actif, favorisant l'intégrité, la productivité et la rentabilité de l'entreprise et de son capital humain, matériel et immatériel. Ne faudrait-il pas les considérer comme un investissement sur le long terme au même titre que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et revoir la politique d'achats du moins disant avec ses causes et *ses effets indésirables?

Ce document est à destination des entreprises, des chefs d'établissements, des DRH, des DAF et des Directions sécurité-sûreté souhaitant être un outil d'aide à la décision afin d'impulser les bonnes pratiques liées à la stratégie sécurité-sûreté dans les organisations.

*Voir document en complément: Métiers de la sécurité prospective stratégique rapport sur le site de l'ADESS <https://adess-france.fr/wp-content/uploads/2021/10/ADESS-Prospective-Strategique-metiers-de-la-securite-1er-octobre-2021.pdf>

Les causes et effets

La sécurité et la sûreté sont présentées comme des centres de coûts assimilés au passif de l'entreprise, ce qui incite culturellement à l'économie provoquant des moyens organisationnels, techniques et humains fréquemment sous-dimensionnés, sous évalués, mal rémunérés ayant un impact par des effets indésirables sur l'activité de l'entreprise et pouvant aboutir à des conséquences bien plus graves.



Des économies mais à quel prix

La politique d'achats réduisant les possibilités de faire des marges positives pour l'entreprise prestataire/fournisseur, créera de facto des facteurs risques supplémentaires pour l'entreprise utilisatrice liés à l'exécution du contrat (prestations de service, conditions de travail, installations, maintenances, matériels, dispositifs, des moyens inadaptés, sous dimensionnés, sous évalués nonobstant des employés avec des rémunérations souvent trop basses) provoquant par ricochets des problèmes d'efficience, de recrutements, de compétences, de formations et un manque d'attractivité.

Les conséquences sont nombreuses, voici les deux plus représentatives :

1. Beaucoup d'entreprises produisent un prix, et non une offre.

Entendez par là qu'elles chiffrant le minimum (fourniture + main d'œuvre d'exécution).

Toutes les prestations annexes n'étant pas chiffrées, peu d'entre elles sont mises en œuvre...

Les Maîtres d'ouvrage se sont retrouvés avec des prestations à la limite de l'acceptable (parfois même bien en-deçà), et avec un rapport de confiance avec l'entreprise fournisseur de bien piètre qualité...

2. D'autres candidats, pour rivaliser cherchent par tous moyens à réduire leur coût de fonctionnement.

Où chercher l'économie ?

En achetant des matériaux moins chers, en employant de la main d'œuvre moins chère...

Tout cela rognant sur la qualité des prestations...

Dans son Cahier technique intitulé « La prestation de gardiennage : le guide du donneur d'ordre » (Les Cahiers techniques du CDSE, janvier 2020), le CDSE recommande de respecter un juste équilibre entre les exigences qualitatives portées par les opérationnels et les contraintes budgétaires.

Les risques en entreprise

Selon la loi, « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, **des actions d'information et de formation**, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés » et il doit veiller à « l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

(Article L4121.1 du code du travail)

L'organisation de l'entreprise (impératifs de productivité, déplacements en France et à l'étranger) et le contexte sanitaire ne permettent pas toujours de réunir les salariés pour sensibiliser et former.

Le manque d'organisation et de moyens, les négligences, la méconnaissance, la défiance, l'inconscience, l'imprudence et la malveillance sont autant de facteurs générateurs de risques pouvant avoir des effets dévastateurs tant sur le plan pénal, environnemental que financier.

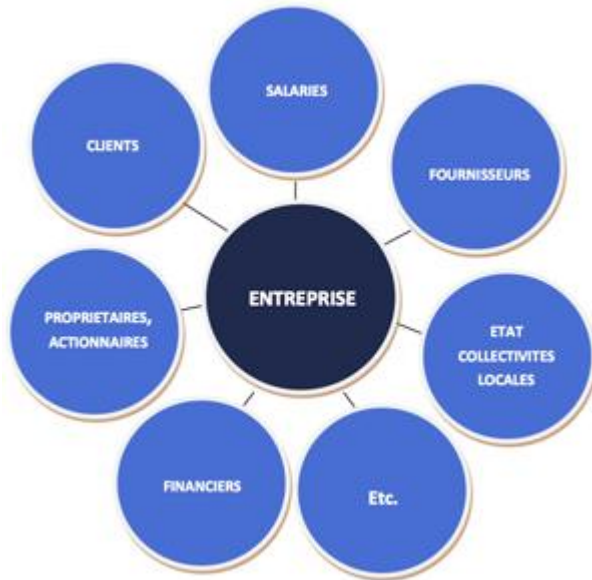
Un risque qui est peu probable aujourd'hui peut devenir probable demain, très probable après-demain, et certain une semaine plus tard.

Il est primordial de garder en tête que c'est le temps et de nombreux autres facteurs qui vont renforcer la probabilité d'occurrence du risque qui aura été identifié.



Bénéfices/Risques

Le principe du bénéfices/ risques, consiste à mettre en balance d'un côté les bénéfices escomptés et de l'autre les risques connus et/ou attendus, pourtant une mauvaise analyse des risques peut amorcer différentes crises à gérer avec des conséquences dramatiques pour l'entreprise et ceux qui la compose.

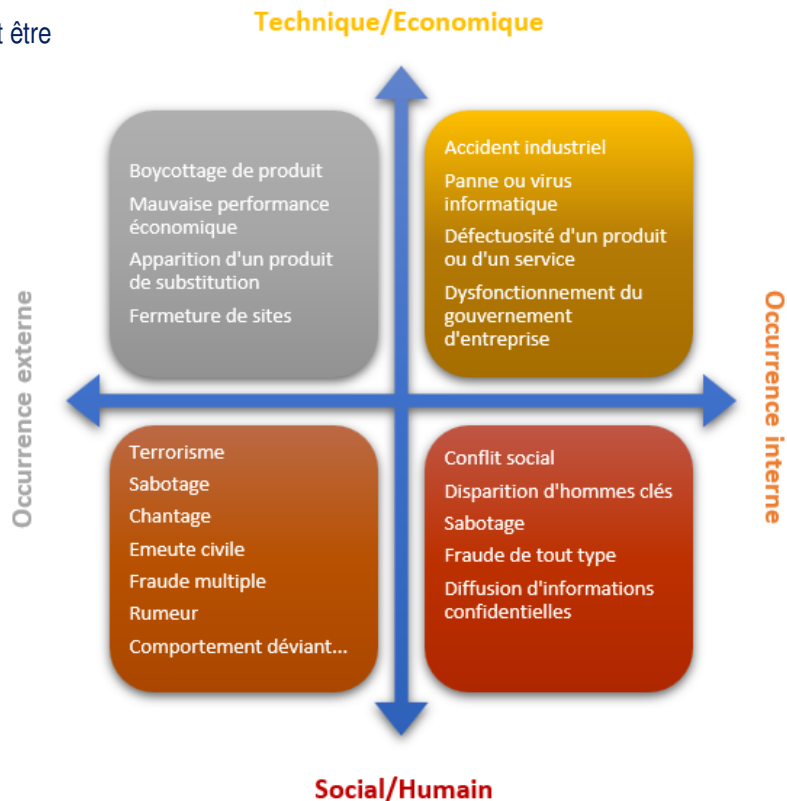


Crises et conséquences

Conséquences de mauvaises décisions et d'un manque d'anticipation les crises peuvent être d'ordres politique, économique, sanitaire, social, climatique, opérationnel, cyber, réputationnel, etc.

Ou être l'occurrence de circonstances internes ou externes, d'actes volontaires ou involontaires :

- ⇒ Le décès d'une personne clé de l'entreprise
- ⇒ La défectuosité d'un produit
- ⇒ La diffusion d'informations compromettantes
- ⇒ Un accident industriel
- ⇒ Un effondrement boursier
- ⇒ Une catastrophe naturelle
- ⇒ Pandémie/Sanitaire
- ⇒ Des conflits internes
- ⇒ Une attaque informatique
- ⇒ Une panne informatique
- ⇒ Terrorisme
- ⇒ Instabilité politique
- ⇒ Guerre
- ⇒ Etc.

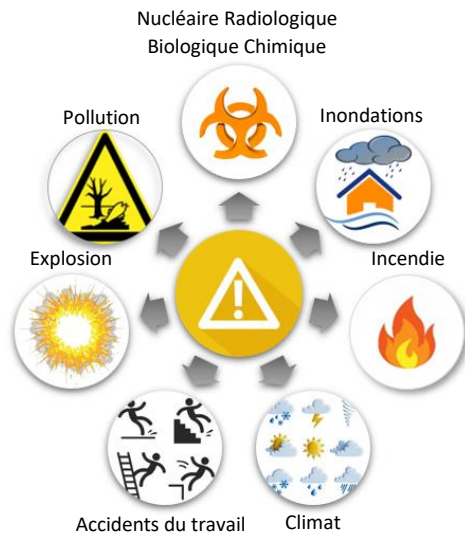


Les catégories de risques

Sûreté



Sécurité



Les risques psychosociaux

L'évolution des affections psychiques reconnues poursuit sa hausse observée ces dernières années.

1 441 maladies professionnelles relevant de troubles psychosociaux, soit environ **37 % de plus qu'en 2019**, ont donné lieu à une prise en charge favorable par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Cette augmentation est probablement liée, là aussi, à l'impact de la pandémie sur le contexte professionnel des salariés du régime général.

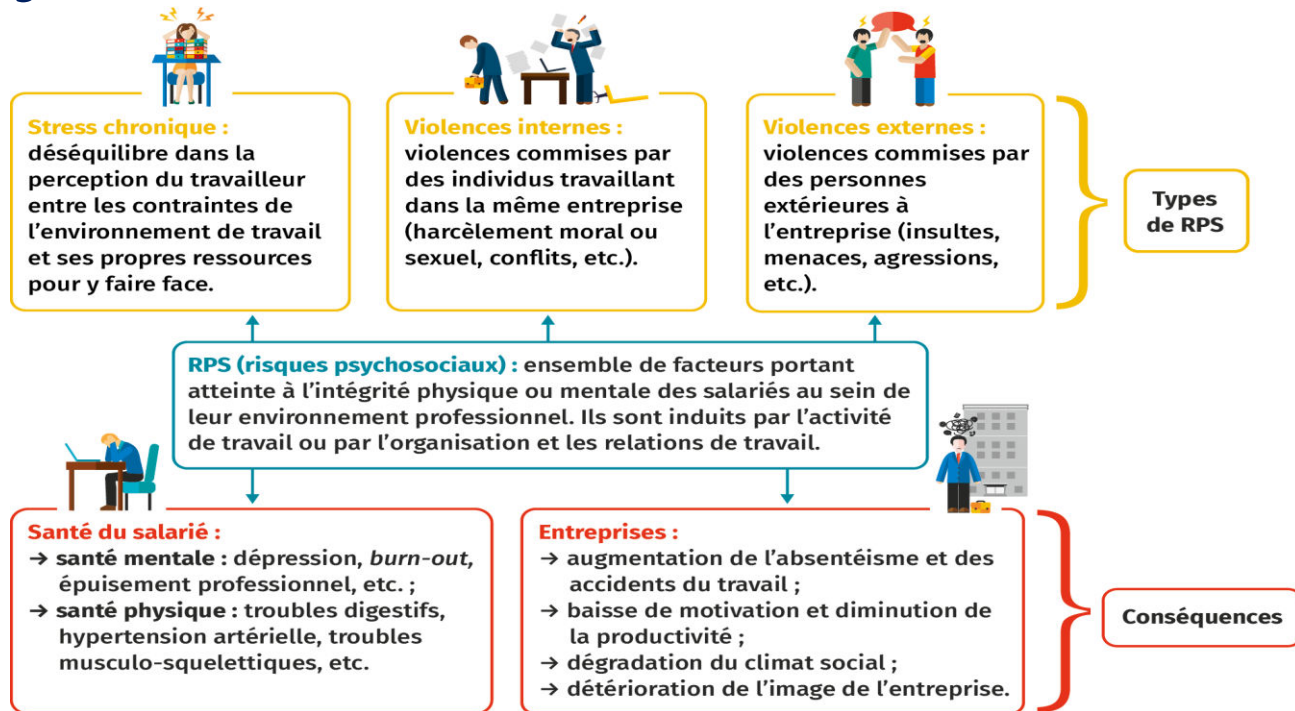
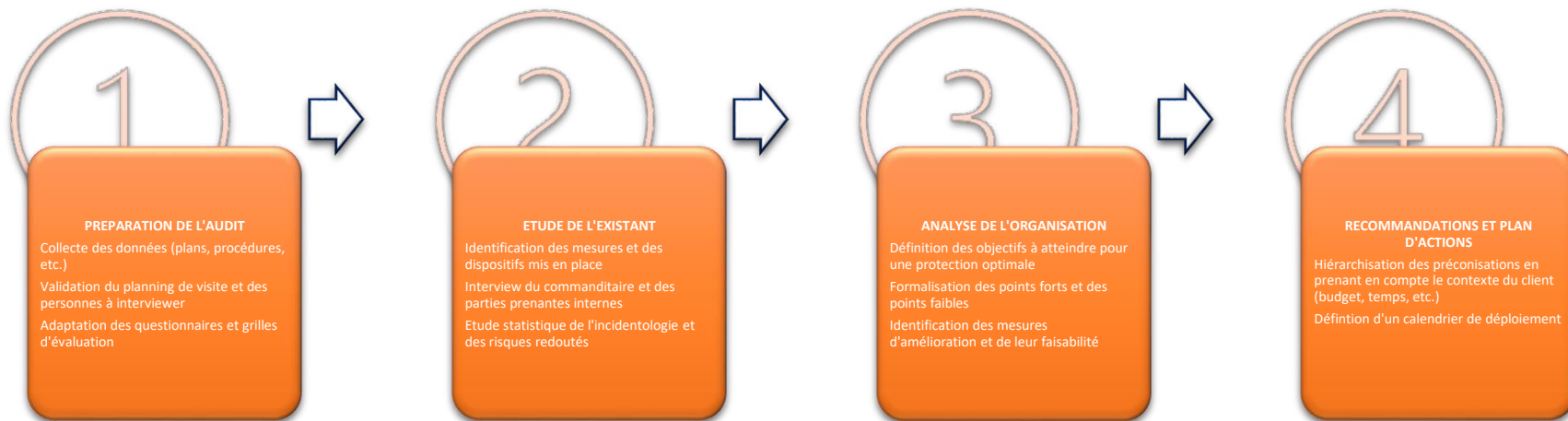


Schéma d'audit

L'étude des sites, des procédures ou d'une situation particulière vont aboutir à l'émission de solutions innovantes qui ramèneront les risques à un niveau acceptable.



Plan de continuité d'activité

Un Plan de Continuité d'Activité permet de préparer l'organisation de son activité en cas de crise. Il peut s'agir de crises internes (incendie, grève, panne informatique) ou de crises externes (crise financière, sanitaire, mouvement social, Covid-19).

LES GRANDES ETAPES DU PCA						
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	Etape 6
Phase 1	Analyse des risques	Activités essentielles	Bilan d'impact sur les activités et scénarios de sinistre	Validation		
Phase 2	Cellule de crise	Conduite de crise	Validation			
Phase 3	Procédure opérationnelle de communication	Procédure opérationnelle de relocalisation des ressources humaines	Procédure opérationnelle de secours informatique	Procédure opérationnelle logistique	Validation	
Phase transversale	TESTS, SENSIBILISATION, EXERCICES, MISES A JOUR, RETEX					

Politique de sécurité sûreté

Une politique de sécurité-sûreté est un plan d'action défini pour préserver l'intégrité et la pérennité de l'entreprise.

Elle reflète la vision stratégique de la direction de l'organisme :

- ⇒ Définir la doctrine et la politique de sécurité-sûreté
- ⇒ Identifier le cadre de référence de la sécurité-sûreté (chartes, instruction, standards)
- ⇒ Mettre en œuvre la conformité réglementaire et suivre les non-conformités
- ⇒ Gérer les dérogations et les mesures compensatoires (réglementation et doctrine interne)
- ⇒ Piloter un dispositif de veille réglementaire, normatif, technique et organisationnel
- ⇒ Gérer les relations institutionnelles avec les autorités étatiques et locales (DREAL, inspection du travail, commissions de sécurité, référents sûreté, préfecture, ambassades, consulats, etc.)

Politique de sécurité sûreté

LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ-SÛRETÉ

Gouvernance - Pilotage

Responsable de pôle
Sécurité - Sûreté corporate

Directeur - Directrice
Sécurité - Sûreté corporate

Adjoint
Sécurité - Sûreté corporate

Expertise - Conseil - Déploiement

Gestion de crise
et continuité d'activité

Déplacements professionnels
et mobilité internationales

Intelligence - Sécurité
économique

Protection
de l'information

Sécurité
systèmes d'information

Responsable
Sécurité des événements

Lutte
contre la fraude

Protection
des actifs matériels

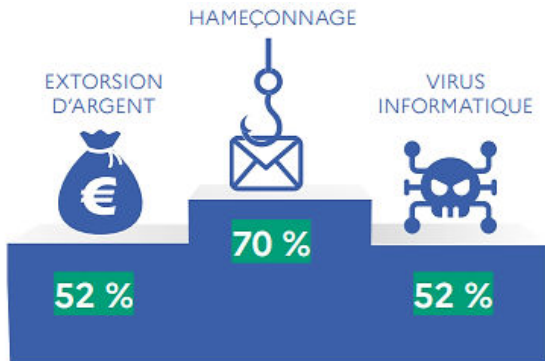
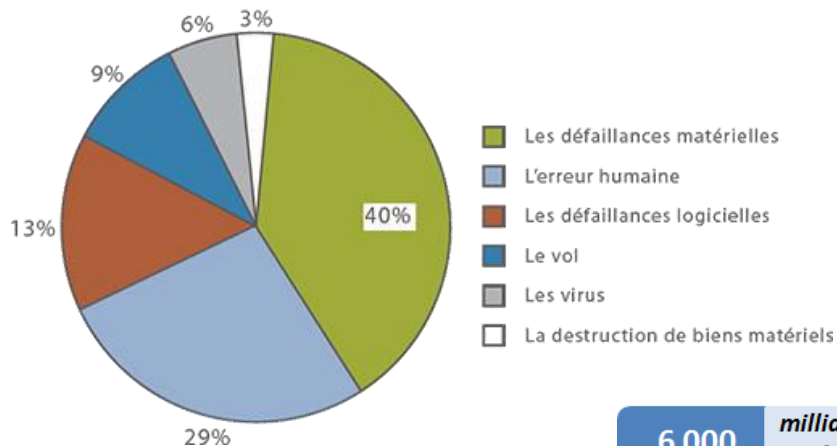
Veille - Analyse - Suivi

Analyse Sécurité - Sûreté corporate

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (PAYS, FILIALES...)

Responsable Sécurité - Sûreté d'entité

Les Principales causes liées à la perte des données



6 000	milliards de dollars par an à partir de 2021, contre 3 000 milliards en 2015, tous secteurs confondus, tel est le coût de la cybercriminalité au niveau mondial
3 ^{ème}	économie mondiale si le cyberrisque était un pays
43 %	des PME ont constaté un incident de cybersécurité en 2020
16 %	des cyberattaques menacent la survie d'une entreprise en 2020
+ 155 %	de fréquentation du site cybermalveillance.gouv.fr en 2020
X 4	des attaques au ranconiciel entre 2020 et 2021 selon l'ANSSI

Actes de malveillance ayant impactés les entreprises



	2021	2020	2019
Menaces ou chantage pour extorsion de fonds	17 210	16 316	16 131
Menaces ou chantage dans un autre but	145 020	126 200	125 175
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	55 536	69 833	72 257
Vols à la tire	118 606	120 075	168 056
Vols avec entrée par ruse en tous lieux	8 464	7 254	8 898
Vols simples sur chantiers	12 215	11 625	13 657
Autres vols simples contre les établissements privés et publics	50 261	49 990	65 188
Recels	35 318	37 105	42 735
Incendies volontaires contre des biens publics	5 253	5 224	7 178
Incendies volontaires contre des biens privés	24 708	28 433	32 263
Atteintes à l'environnement	3 702	3 581	3 262
Attentats explosifs contre les biens publics	60	66	55
Attentats explosifs contre les biens privés	233	186	189
Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	2 744	2 072	2 599
Escroqueries et abus de confiance	317 474	273 304	260 368
Séquestrations	4 798	4 192	4 211

Les entreprises et les collectivités confrontées aux risques sûreté/malveillance

Celles-ci déclarent :



66 % devoir faire face à des problèmes de sûreté



60 % ne pas être assez « armées » pour y faire face



44 % être impactées dans leur activité (augmentation des primes d'assurance, arrêts de travail, retards de livraison,...)

Leurs principales préoccupations :



52% CYBERATTAQUE



45% INTRUSION



44% VOL



41% ATTEINTE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION

source : sondage Apave auprès des entreprises de tout secteur d'activité, collectivités, hôpitaux,... Été 2019

www.apave.com



Les déplacements à l'étranger protocole de sûreté

Le risque sanitaire devient la première menace identifiée par les entreprises pour leurs collaborateurs en déplacement à l'étranger.

Le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE), en partenariat avec AXA Partners, a présenté les résultats de la 7ème édition de son Baromètre de la sécurité des collaborateurs à l'international réalisé par Opinion Way auprès de 203 dirigeants d'entreprises françaises le 25 juillet 2021.

En 2020-2021, la crise sanitaire modifie nettement la perception des risques à l'étranger : pour la première fois depuis la création du Baromètre en 2014, les risques sanitaires arrivent largement en tête des critères d'expositions identifiés par les dirigeants d'entreprises françaises pour leurs collaborateurs en séjour à l'étranger.

Un quart des dirigeants considèrent que l'envoi de collaborateurs à l'étranger représente plus de risques que par le passé, c'est largement plus qu'en 2019 (**26% contre 11%**).

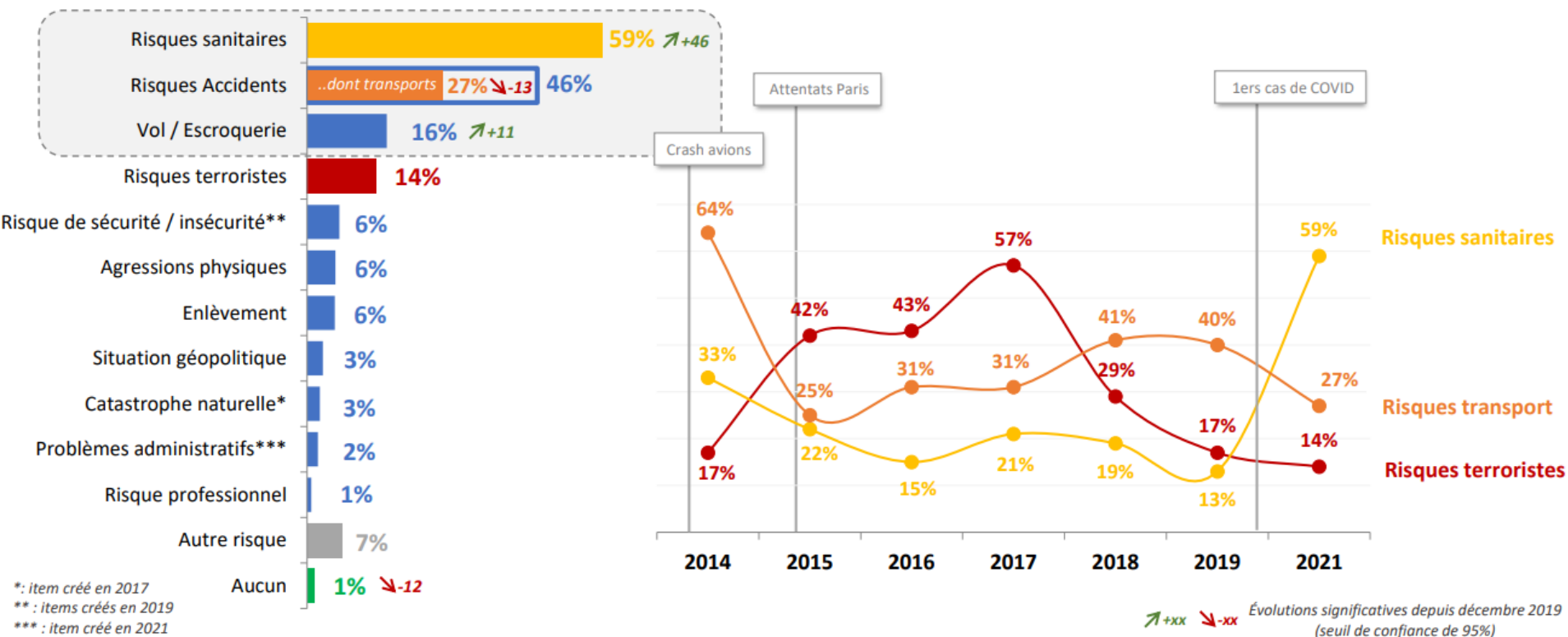
Les entreprises montrent ainsi une tendance à accorder plus d'importance à la sécurité-sûreté des employés en déplacement (**29% contre 22% en 2019**).



Le risque sanitaire est logiquement en tête des critères d'expositions cette année, provoquant une diminution de la crainte d'accidents de transports

Q5. Quels sont, selon vous, les risques auxquels vos employés sont exposés lors de leur séjour à l'étranger ?

Base : ensemble (203)



*: item créé en 2017

** : items créés en 2019

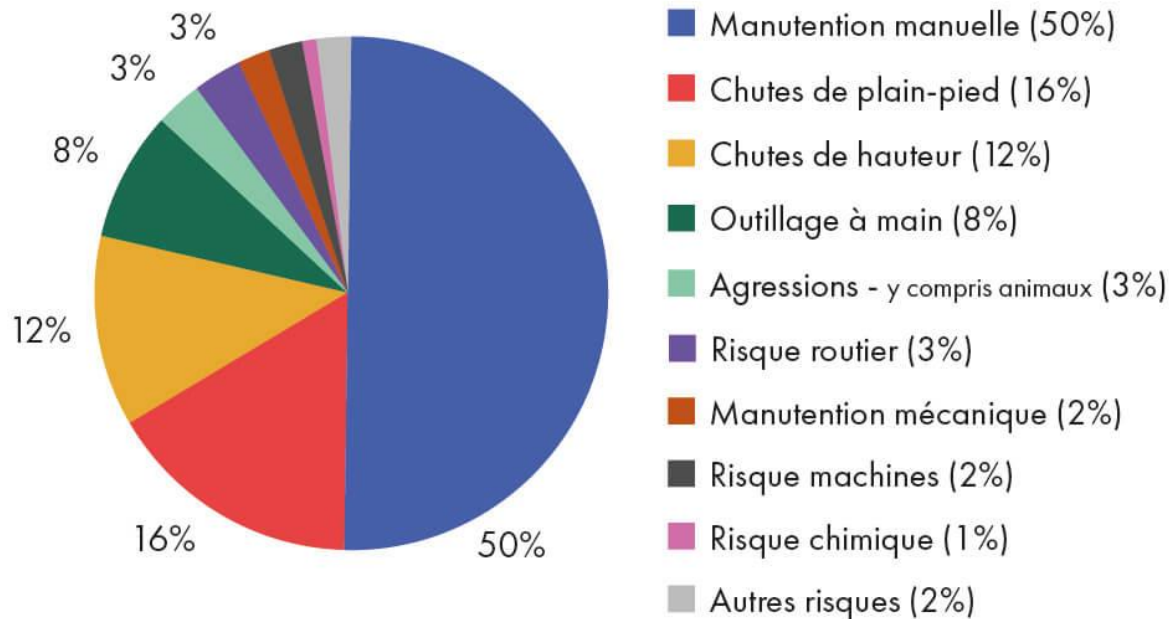
*** : item créé en 2021

Répartition des accidents du travail suivant le risque à l'origine de l'accident

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident.

Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale.

Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.



Exposition au risque chimique

Le risque chimique résulte de l'exposition à un ou plusieurs produits chimiques dangereux. Cette exposition peut se produire par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, ou par ingestion.

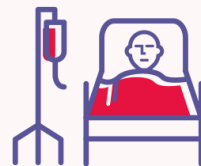
♦ Les chiffres :



1 salarié sur 3
exposé à au moins
un produit chimique



**Plus de 2 millions de
salariés** potentiellement
concernés



La 2^e cause de maladies
professionnelles
en France



Les troubles musculosquelettiques

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles.

Ils sont en constante augmentation et pèsent sur la performance de l'entreprise.

En plus du montant direct de la réparation et de l'impact sur le taux de cotisation de l'entreprise, les TMS induisent des coûts indirects dont il faut tenir compte.

Ils peuvent entraîner une baisse de performance pour l'entreprise (diminution de la productivité, de la qualité...) car ils sont source de désorganisation majeure.

On en veut pour preuve l'impact majeur des TMS en matière d'absentéisme et de turnover.

Toutes les professions sont touchées. Si les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles dans le bâtiment et les travaux publics ils touchent également les salariés du secteur tertiaire.

Les TMS en entreprise



87%
des maladies professionnelles
reconnues sont des TMS.

20%
des accidents du travail
sont liés au mal de dos

Quelles conséquences
pour les salariés ?



1ère
La lombalgie représente la première
cause d'invalidité avant 45 ans.

45%
des TMS entraînent
des séquelles lourdes (incapacités
permanentes).

Les TMS, qu'est-ce que c'est ?

Les **Troubles Musculo-Squelettiques** sont des maladies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs.

Ils proviennent d'un déséquilibre entre les capacités du corps et les contraintes auxquelles il est exposé. **Les conditions de travail sont la première cause de TMS.**

Le mal de dos, douleur souvent intense, au niveau des vertèbres lombaires, est un TMS particulièrement fréquent.

Quelles conséquences
pour les chefs d'entreprise ?

30%
des arrêts de travail
sont causés par un TMS.

2 mois
d'arrêt en moyenne
pour un accident du travail
lié au mal de dos.

2 Mds €
dont la moitié est liée
au mal de dos.



22 M
de journées
de travail perdues
à causes des TMS
et du mal de dos.

Le télétravail

En 2020, la crise sanitaire majeure liée à la Covid-19 a poussé de nombreuses entreprises à pratiquer le télétravail pour maintenir leur activité en respectant les protocoles sanitaires. L'objectif était de réduire les déplacements et de faciliter la mise en œuvre des mesures de distanciation physique en entreprise.

Une enquête nationale de la Dares (Tracov) menée entre le 25 janvier et le 7 mars 2021 permet d'apprécier, entre autres, l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de travail, notamment en termes de télétravail et d'usage des outils numériques.

Cette enquête montre notamment que 14 % des salariés qui ont télétravaillé pendant cette période ont connu une dégradation de leurs conditions de travail, alors que ce taux n'était que de 9 % pour les non-télétravailleurs.



Les incendies



Les chiffres clés officiels de 2020 (édition 2021) des **Services d'incendie et de secours** font état des interventions suivantes, en milieu professionnel :

- **6296** incendies constatés dans des ERP (établissements recevant du public),
- **4275** feux dans des entrepôts et locaux industriels,
- **3525** incendies de locaux artisanaux et agricoles.

Sans compter les **incendies déclarés dans les bureaux...**

- 4% des accidents sont causés par des actes de malveillance (source **Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles -BARPI**)
- Selon le "Traité Pratique de Sûreté Malveillance" du **CNPP** :
77% des accidents liés à la malveillance se caractérise par un incendie.
- 7 entreprises sur 10, c'est le taux d'entreprises ayant fermé définitivement leur porte à la suite d'un incident majeur lié à un incendie (source **Institut National de Recherche et de Sécurité -INRS**)

Le risque incendie en entreprise est souvent lié à 2 facteurs principaux.

1. Le premier concerne généralement un manque d'anticipation, avec un manque d'évaluation des risques, l'absence d'un plan d'évacuation et d'équipements adaptés ou une négligence dans le contrôle des matériels de sécurité.
2. Le second facteur concerne le manque de formation et d'information du personnel. Les consignes sont souvent méconnues, et les sessions de formation et les exercices de mise en situation n'ont pas été organisés comme il se doit.

LES CONSÉQUENCES HUMAINES

C'est la conséquence la plus grave qui puisse survenir. Un incendie peut provoquer **une intoxication par gaz et fumées, des brûlures, l'asphyxie et diverses blessures** qui pourraient survenir avec l'écroulement des structures. Des handicaps et surtout des décès peuvent en résulter.

Le stress et l'angoisse ressentis au moment du sinistre sont d'autres conséquences que l'on peut constater.

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Un incendie peut également avoir des conséquences importantes sur le plan financier, tant du côté **du salarié que de l'entreprise elle-même**. La baisse d'activité ou la fermeture définitive de l'établissement peuvent être à l'origine de nombreuses pertes d'emplois.

Le chef d'entreprise subit lui aussi de lourdes conséquences, notamment au niveau de l'indemnisation des victimes, la reconstruction des locaux, le remplacement des équipements, l'arrêt temporaire ou définitif de l'activité et de la production et bien d'autres encore.

LES CRAINTES DE FERMETURE DE LA SOCIÉTÉ

Généralement, un incendie est source d'**importants dégâts pour une société**. Si cette dernière échappe à l'arrêt définitif de l'activité, il faut tout de même se préparer à une fermeture temporaire qui va impacter l'exploitation, la production et de facto la rentabilité.

LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU DES OUTILS

L'incendie peut également engendrer la perte de données importantes de la société, notamment des **données informatiques, mais aussi leurs supports physiques**. Une autre conséquence grave est la **destruction du stock et la perte d'outils de production**. L'image de la société peut en être affectée, entraînant à son tour la perte de clients et de certains partenaires.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Au niveau économique, les conséquences d'un incendie sont souvent irrémédiables. Certaines études affirment que près de 70 % des entreprises victimes d'incendies ont cessé leurs activités et l'ensemble du personnel s'est retrouvé au chômage (source INRS).

LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

L'impact environnemental d'un incendie en entreprise n'est pas des moindres. Il est notamment lié à **la pollution de l'air provoquée par la fumée, les gaz**, les produits utilisés par les extincteurs pour éteindre le feu, etc. Et c'est sans compter la pollution visuelle et les déchets parfois non destructibles provoqués par les flammes.



 4 allée des Augustins -92 390 - Villeneuve la Garenne

 06 32 29 67 62

 contact@adess-france.fr

 <https://adess-france.fr>

Association déclarée RCS 882 714 165 000 17

N°RNA W922 017 481

Code APE 9492Z

Merci pour votre attention